

Paris, le 25 août 2015

La proposition de règlement européen relatif aux médicaments vétérinaires à l'ordre du jour de la Conférence-Débat annuelle du SIMV

Le Syndicat de l'Industrie du Médicament et réactif Vétérinaires (SIMV) a organisé sa conférence-débat annuelle le jeudi 9 juillet au Biocluster les Haras de Strasbourg. Cet événement a rassemblé les différentes parties prenantes (industries, vétérinaires, éleveurs de la filière du médicament vétérinaire) avec les Députés européens, la Commission et les administrations impliqués dans la proposition de règlement européen relatif aux médicaments vétérinaires.



Le SIMV est le représentant des laboratoires fabricants et responsables de la mise sur le marché français des médicaments et réactifs destinés aux animaux de compagnie et d'élevage.

En raison de l'actualité, le SIMV a choisi comme thématique pour sa conférence-débat annuelle **la proposition de règlement européen relatif aux médicaments vétérinaires** en débat au Parlement Européen.

Françoise Grossetête, Député européen et rapporteur de cette réforme a ainsi indiqué que plus de 1000 amendements avaient été déposés pour cette réforme. Parmi les priorités de ce projet, Françoise Grossetête a rappelé les enjeux de cette réforme : la nécessité d'améliorer la disponibilité des médicaments vétérinaires notamment pour les espèces mineures, la réduction des charges administratives qui ne sont pas nécessaires et la simplification de la pharmacovigilance. Elle a également proposé une augmentation de la durée de protection pour les antibiotiques passant à 18 ans

au lieu de 14 ans et rappelé sa position concernant la vente sur internet des médicaments vétérinaires sous prescription qu'elle souhaite interdire.

Michel Dantin, Député européen, Jean-Paul Denanot, Député européen, Stefano Soro de la Commission européenne, Loic Evain, Directeur général adjoint de l'alimentation, Catherine Choma, Sous-directrice de la politique des produits de santé et de la qualité des pratiques et des soins à la DGS¹ ont expliqué leur vision sur les principaux points en débat.

Table ronde 1 : Innovation et Disponibilité

Une première table ronde portant sur l' « **innovation et disponibilité** » a été animée par Gilles Salvat, Directeur de laboratoire et directeur de la santé animale, ANSES², faisait suite à un premier échange qui avait eu lieu en décembre 2014 entre le Réseau français pour la santé animale (RFSA) et les députés européens. Marie-Anne Barthélémy, Secrétaire générale, SIMV, Christophe Brard, Président de la SNGTV³, Anne Touratier, Adjointe au Directeur à GDS⁴ France et Jean-Pierre Orand, Directeur de l'ANMV⁵ ont ainsi tour à tour présenté leurs analyses aux députés européens présents. Cette conférence a ainsi donné l'occasion aux membres du RFSA d'affirmer ses positions sur la **nécessité d'une innovation soutenue et d'une disponibilité des médicaments vétérinaires maintenue et améliorée**.



Table ronde 2 : Compétitivité et marché intérieur

Une seconde table ronde organisée sur la thématique « **Compétitivité et marché intérieur** » était animée par Arnaud Deleu, Directeur des affaires économiques et de la formation du SIMV. Les industriels présents dans cette table ronde étaient : Caroline Toulemonde, Directeur des affaires publiques de Merial, Jean Régis, Directeur Groupe des Affaires Réglementaires et Publiques de Virbac, Olivier Charpiat, Directeur Général de TVM, Jean-Luc Troch, Marketing Manager EMEA d'Idexx pour l'EMVD⁶ et Franck Haond, Directeur France d'Elanco. Cette table ronde a notamment permis de rappeler les positions du SIMV sur ces thématiques.

¹ Direction Générale de la Santé

² Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

³ Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires

⁴ Fédération nationale des Groupements de Défense Sanitaire

⁵ Agence nationale du médicament vétérinaire

⁶ European Manufacturers of Veterinary Diagnostics

Lors de cette conférence-débat, Stefano Soro de la Commission Européenne, a insisté sur le devoir de distinguer le médicament humain du médicament vétérinaire dans la nouvelle réglementation. Il a également demandé d'équilibrer les exigences d'innovation et de concurrence pour investir dans les petits marchés.

Loic Evain de la DGAL, a rappelé la priorité que doit tenir l'antibiorésistance dans ce texte. De plus, il a alerté le parlement concernant la cascade et l'utilisation des médicaments humains en médecine vétérinaire.

Catherine Choma, pour la DGS, s'est dit notamment favorable à la communication vers les éleveurs pour les vaccins.

Le président du SIMV, Jean-Louis Hunault, a remercié dans sa conclusion tous les acteurs de cette conférence unique à la fois dans sa formule fédératrice mais aussi dans la qualité des échanges publiquement menés avec tous les acteurs impliqués.

A propos du SIMV : En tant que représentant des fabricants et des entreprises responsables de la mise sur le marché français des médicaments et réactifs destinés aux animaux de compagnie et d'élevage, le syndicat de l'industrie du médicament et réactif vétérinaires est l'ADN commun à l'ensemble de ces industries, au cœur de nombreuses interactions. La France est le premier pays en matière de recherche et de fabrication de médicaments et de réactifs vétérinaires en Europe, avec plus de 6 600 salariés, le plus grand arsenal thérapeutique (2 700 AMM), 50 sites industriels en France et de nombreux centres de recherche. L'attractivité globale de la France pour les questions de santé animale tient à la densité de ce maillage industriel, aux expertises scientifiques et techniques reconnues et à la capacité des industriels à s'investir dans la gestion de projets R&D en réseaux et projets internationaux. Afin de contribuer à la compétitivité de ses entreprises adhérentes, le SIMV fédère les entreprises autour de projets communs, propose des stratégies collectives en réponse aux attentes de la société et représente les positions de ses adhérents dans son environnement décisionnel.

Contact :

Laetitia Steffen

Chargée de communication

Syndicat de l'industrie du médicament et réactif vétérinaires

Tel : +33 (0)1 53 34 43 49 / l.steffen@simv.org